

Le 12 janvier 2012

Séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 12 janvier 2012 à 9h30, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Jacques Séguin.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Robert Kennedy, délégué à la voirie - district #2
 Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3
 Robert Beauchamp, délégué au CLD - district #4
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu – district #5

Absence motivée :

Serge Bédard - district #1

Absence :

Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs - district #6

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Règlement 440-10/refinancement par billet – 1 132 800\$/acceptation de l'offre
- 3.- Règlement 440-10/refinancement à long terme – 1 132 800 \$
- 4.- Levée de la séance

12-01-017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
 et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-018

RÈGLEMENT 440-10/REFINANCEMENT PAR BILLET – 1 132 800 \$/ ACCEPTATION DE L'OFFRE

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
 Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada, pour son emprunt du 18 janvier 2012 au montant de 1 132 800 \$ par billet, en vertu du règlement d'emprunt numéro 440-10, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

| | | |
|------------|--------|-----------------|
| 57 500 \$ | 2,86 % | 18 janvier 2013 |
| 59 300 \$ | 2,86 % | 18 janvier 2014 |
| 61 300 \$ | 2,86 % | 18 janvier 2015 |
| 63 200 \$ | 2,86 % | 18 janvier 2016 |
| 891 500 \$ | 2,86 % | 18 janvier 2017 |

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 440-10, la Municipalité de Pointe-Calumet souhaite emprunter par billet, un montant de 1 132 800 \$;

12-01-019

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt par billet au montant de 1 132 800 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 440-10, soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale;

QUE les billets soient datés du 18 janvier 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

| | |
|------|-----------------------------|
| 2013 | 57 500 \$ |
| 2014 | 59 300 \$ |
| 2015 | 61 300 \$ |
| 2016 | 63 200 \$ |
| 2017 | 65 200 \$ (à payer en 2017) |
| 2017 | 826 300 \$ (à renouveler) |

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Pointe-Calumet émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 janvier 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 440-10, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-020

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Robert Kennedy

QU'À 9h32, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale